



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 14 avril 2026, à 21 h

Tenue de façon hybride au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

Présences

Membres avec droit de vote :

■ M. David Breton St-Jean	Administrateur
■ M ^{me} Lynda Fortin	Administratrice
■ M. Bertrand Gemme	Administrateur
■ M. Michel Houle	Administrateur
■ M. Richard Berthonin Noël	Administrateur
■ M ^{me} Lise Santerre	Administratrice
■ M. Maxime Turgeon	Administrateur
■ M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice

Membre sans droit de vote :

■ Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement
----------------------------------	---

Absences

■ M. André Élémond	Administrateur
■ M ^{me} Kadia Saint-Onge	Administratrice

Autres présences



■ M^{me} Rayane Baïtiche

Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec

■ M. Martin Landry

Secrétaire de soutien

Ordre du jour

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 14 avril 2026, à 21 h

Tenue de façon hybride au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

DÉROULEMENT

1. Accueil et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026
4. Période d'information et d'échange réservée à Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale
5. Période de questions et commentaires du public
6. Nomination des officiers (président, vice-président, trésorier et secrétaire)
7. Suivis des dossiers
 - 7.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) ([TCV Facebook](#));
 - 7.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) [Centre des loisirs Saint-Sacrement](#);
 - 7.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) ([SPJE Facebook](#));
 - 7.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace communautaire Saint-Sacrement ([ECSS](#)).
 - 7.5 Suivi de la Table de concertation des conseils de quartier (TCCQ)
 - 7.6 Suivi de l'Association des gens d'affaires (AGASS)
8. Projets et implications du CQSS
 - 8.1 Réponse de la Ville de Québec aux résolutions déjà déposées



- 8.1.1 Réponse de la Ville de Québec : Modification de la nouvelle signature visuelle et correction de la dénomination officielle
- 8.1.2 Réponse de la Ville de Québec : Cohabitation des usagers de la route;
- 8.1.3 Réponse de la Ville de Québec : Ajout de bancs publics supplémentaires dans le secteur commercial du chemin Sainte-Foy
- 8.1.4 Réponse de la Ville de Québec : Ajout d'un arrêt 805
- 8.1.5 Réponse de la Ville de Québec : Projet d'initiative d'organisation pour la Fête nationale.

8.2 Dépôt de résolutions

- 8.2.1 Dépôt d'une résolution : Amélioration du processus des élections des conseils de quartier;
- 8.2.2 Dépôt d'une résolution : Protection des arbres le long du tracé du projet de tramway de Québec;
- 8.2.3 Dépôt d'une résolution : Appui à Espace communautaire Saint-Sacrement – Création d'une placette devant l'église;
- 8.2.4 Dépôt d'une résolution : Participation du Conseil de quartier à titre d'exposant aux activités du secteur organisées par l'agence 714;
- 8.2.5 Dépôt d'une résolution : Participation du Conseil de quartier à titre d'exposant à la Fête du communautaire 2026;
- 8.2.6 Dépôt d'une résolution : Sécurité des piétons – Intersection chemin Sainte-Foy / avenue Holland

8.3 Suivi des résolutions

- 8.3.1 Réalisation d'un sondage en ligne

8.4 Demande de la Table de concertation en transport en commun

9. Trésorerie

- 9.1 Paiement de 135,00\$ au secrétaire de soutien ([Résolution 26-JAN-01](#))

10. Formations et rencontres des administrateurs



11. Divers et ajouts sans préavis

12. Fin de l'assemblée

Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

1. Ouverture de l'assemblée

M. Gemme ouvre la séance à 21 h 03 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Certains points sont ajoutés dans la section trésorerie.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{ME} LYNDA FORTIN , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2026

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} LISE SANTERRE , IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2026.

4. Période d'information et d'échange réservée à Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale

Ce point a été traité lors de l'assemblée générale annuelle. Étant donné qu'il n'y avait pas de nouvelles personnes dans la salle, ce point n'a pas été répété. Voici ce qui a été partagé et qu'on retrouve dans [le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle](#) :



M^{me} Vallières-Roland félicite d'abord les membres nouvellement élus aux postes en élection, ainsi que leurs collègues, pour leur implication continue et le temps investi.

Elle exprime sa fierté devant le projet de requalification de l'église. Deux facteurs de succès sont invoqués : une forte volonté politique et un projet porté par la communauté. Elle remercie les bénévoles pour les heures consacrées et elle souligne le soutien d'organismes de la communauté et des commerces. Elle remercie également la contribution des fonctionnaires de la ville de Québec.

Le quartier est en pleine évolution. De nombreuses personnes sont venues s'y établir, plus de 1 000 unités de logement ont été construites. Ces nouveaux résidents et résidentes vont fréquenter l'artère commerciale et auront besoin de lieux de rassemblement. La requalification de l'église est un des éléments de dynamisation du quartier et de l'artère commerciale. Dès l'enlèvement des clôtures, nous pourrons voir l'étendue du travail accompli.

M^{me} Vallières-Roland rappelle la mise en place, en 2022, d'un nouveau programme pour la revitalisation des artères commerciales. Le chemin Sainte-Foy sera à nouveau priorisé, une enveloppe de 80 000 \$ est réservée pour trois activités :

- 9 mai : Saint-Sacrement rénove;
- 13 juin :
- 12 septembre : Saint-Sacrement en fête;
- Illumination du chemin Sainte-Foy en novembre et en décembre.

Lancement de la saison à Vélo dès cette semaine. La saison est prolongée du 15 avril au 15 novembre. Le réseau ajoute cette année 60 stations et 500 vélos, pour un total de 225 stations et 2 300 vélos. Des ajouts sont réalisés au centre-ville et en périphérie. Trois nouvelles stations s'ajoutent dans le district Montcalm-Saint-Sacrement :

- Côte de la Pente-Douce/Avenue Calixa-Lavallée;
- Avenue Louis-Fréchette/Rue de Callières;
- Avenue Brown/Grande-Allée Ouest.

La conseillère rappelle la volonté de la Ville que le service demeure accessible.

En ce qui concerne le tramway, les travaux s'accélèrent en 2026. Un bref résumé du projet est offert : 19 km pour la première phase, divisée en plusieurs tronçons. Dans le quartier, ce sera le tronçon no 9. Trois consortiums ont été sélectionnés : Alstom pour le matériel roulant, Tram Alliance pour le contrat civil et Québec Connexion Capitale pour le volet système.



Les travaux préparatoires visent notamment au déplacement des canalisations situées dans le centre de la chaussée vers l'extérieur de celle-ci. Cela nécessitera la fermeture du boulevard René-Lévesque à la circulation de transit. M^{me} Vallières-Roland n'est pas encore en mesure de donner la date du début des travaux. Un lien temporaire sera nécessaire entre l'avenue de Vimy et la rue Gérard-Morisset. Deux séances d'information en ligne auront lieu à ce sujet, le 15 avril avec les partenaires et le 22 avril pour le public.

Les questions sur le tramway doivent être adressées au 311, qui référera au besoin aux partenaires de la Ville. Un comité de bon voisinage a été mis sur pied dans le quartier, sur lequel siège des personnes résidentes, des entreprises, des partenaires tels que les établissements scolaires, etc.

M^{me} la conseillère aborde la question du nettoyage et du marquage des rues. Cet exercice débutera un peu plus tard cette année en raison des conditions climatiques. Pour éviter le remorquage, il est utile de consulter la carte interactive, sur le site Internet de la Ville. Le marquage est sujet à trois conditions : rues nettoyées, chaussée sèche et température au dessus de 10° C la nuit. Le travail devrait se terminer autour du 30 juin.

Elle termine avec un point d'information concernant le terrain sis au 1610 chemin Sainte-Foy, acquis par la Ville il y a deux ans pour la construction de logement social. La Ville n'a pas encore identifié de partenaire pour un projet susceptible d'obtenir du financement. Un suivi sera fait au conseil de quartier.

5. Période de questions du public

Aucune question.

6. Nomination des officiers (président, vice-président, trésorier et secrétaire)

M^{me} Baïtiche anime ce point dans l'assemblée.

M. Bertrand Gemme est élu à titre de président;

M^{me} Yanti Zhang est élue à titre de trésorière;

M^{me} Lise Santerre est élue à titre de secrétaire;

M. Maxime Turgeon est élu à titre de vice-président

M. Bertrand Gemme, secondé par M^{me} Lise Santerre, propose la candidature de M. Marc-Antoine Adam comme administrateur coopté.



Cette candidature est adoptée à l'unanimité. M. Adam est donc nommé à titre d'administrateur pour un mandat d'un an.

7. Suivis des dossiers

7.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) ([TCV Facebook](#))

Reporté à la prochaine rencontre.

7.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) ([Centre des loisirs Saint-Sacrement](#))

M^{me} Fortin mentionne que le CLSS est fortement impliqué dans la préparation de déclarations d'impôt. Elle rappelle qu'un gala de lutte se tiendra le 20 juin et que la Fête du communautaire, quant à elle, sera célébrée sur le terrain du CLSS à la fin mai.

Elle précise que plus de 150 jeunes se sont inscrits aux activités de la relâche de cette année et qu'une cinquantaine ont participé à la chasse aux cocos. Le CLSS est à préparer les camps d'été, la plupart du personnel a déjà été sélectionné.

La période d'inscription aux camps a été raccourcie d'une semaine. Par conséquent, le CLSS cherche des moyens de bien en informer la population.

Enfin, M^{me} Fortin a reçu un bilan récent de l'aide alimentaire offerte par le Centre. À titre d'exemple, près de 500 dépannages alimentaires ont été effectués pendant le mois de mars 2025.

7.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) ([SPJE Facebook](#))

Ce point a été discuté lors de l'AGA, qui a précédé la présente assemblée.

7.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace Communautaire Saint-Sacrement ([ECSS](#))

Idem.



7.5 Suivi de la Table de concertation des conseils de quartier (TCCQ)

La rencontre qui devait se tenir la semaine prochaine a été annulée, en raison des AGA des conseils de quartier.

7.6 Suivi de l'Association des gens d'affaires (AGASS)

M. Gemme indique que l'AGASS est intéressée à soutenir le Festival Québec Jazz et à organiser l'atelier de sculpture sur glace en 2027.

8. Projets et implications du CQSS

8.1 Réponse de la Ville de Québec aux résolutions déjà déposées

- 8.1.1 Réponse de la Ville de Québec : Modification de la nouvelle signature visuelle et correction de la dénomination officielle;

Nous reproduisons ci-après la réponse transmise par la Division Interaction citoyenne et innovation :

« Nous avons bien pris connaissance de la résolution du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement demandant à la Ville de Québec:

1. le retrait de l'élément visuel représentant la dame blonde sur la nouvelle signature graphique associée au conseil de quartier de Saint-Sacrement;
2. la correction immédiate de la dénomination afin que l'appellation officielle complète soit inscrite comme suit : « conseil de quartier de Saint-Sacrement »;
3. Que cette correction soit appliquée à l'ensemble du matériel visuel et promotionnel lié à la nouvelle image des conseils de quartier (documents, affiches, signatures électroniques, modèles Word, réseaux sociaux, visuels numériques et imprimés);
4. Que la version corrigée soit transmise officiellement.

Merci de vos propositions.

À votre demande qu'en (sic) au retrait de l'élément visuel, nous sommes un peu surpris du contexte qui mène à celle-ci. L'image de marque de l'ensemble des conseils de quartier est constituée d'un élément représentatif du quartier ainsi que d'un individu. Nous nous questionnons à savoir dans quelle mesure le fait qu'une femme blonde soit présentée dans l'image de marque contrevient à une représentation neutre, inclusive ou institutionnelle du



conseil de quartier dans la mesure où l'image de marque de chaque conseil de quartier n'est accompagnée que d'une seule représentation d'un citoyen.

En ce qui a trait à la locution « de », dans le cadre du renouvellement de l'image de marque des conseils de quartier, nous avons choisi d'épurer la signature visuelle en retirant les prépositions entre « Conseil de quartier » et le nom des quartiers. Par exemple, le nom légal « Conseil de quartier de Saint-Roch » est inscrit dans le logo « Conseil de quartier Saint Roch ».

Voici les différentes raisons qui expliquent cette décision :

1. Alignement avec les meilleures pratiques d'image de marque : une signature visuelle se doit d'être courte, percutante et facilement visible. Retirer les prépositions est une pratique courante afin d'optimiser la visibilité du logo, réduire le bruit visuel, renforcer la mémorabilité et rendre une signature plus moderne.
2. Différencier la marque de l'appellation administrative : le nom légal et l'identité visuelle n'ont pas la même fonction. Le nom légal se doit d'être complet pour des raisons administratives et juridiques tandis que le logo est un outil de communication qui a pour mission l'impact, la simplicité visuelle et la cohérence graphique. Ce double niveau est une pratique standard dans les organisations publiques. Par exemple, la Ville de Montréal contient seulement le mot « Montréal » dans son logo.
3. Cohérence graphique pour l'ensemble des conseils de quartier : Le retrait de la préposition permet d'obtenir une structure graphique plus uniforme avec moins de variations de longueur et donc, une grille visuelle plus stable et une identité commune unifiée. Une homogénéité importante pour renforcer le sentiment d'appartenance visuelle.
4. Amélioration de l'impact visuel et de la perception : à l'échelle d'un logo, chaque mot compte. Un logo compact facilite la visibilité, surtout à petite échelle (réseaux sociaux, affiches ou infolettres). Un logo épuré est synonyme de crédibilité et d'efficacité.
5. Aucun impact sur la conformité légale : Le nom légal demeure utilisé dans tous les outils où il est requis (documents officiels). Le logo est un symbole visuel et n'a pas la vocation de refléter l'intégralité du nom légal.

En espérant que ces éléments puissent répondre à vos questionnements.

Veuillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments, »

- 8.1.2 Réponse de la Ville de Québec : Cohabitation des usagers de la route;

Nous reproduisons ci-après la réponse transmise par le Service du transport et de la mobilité intelligente :

« Le *Service du transport et de la mobilité intelligente* travaille actuellement à l'élaboration d'un plan visant à analyser, comprendre et améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route. Par ailleurs, en coordination avec d'autres équipes de la Ville, nous



prévoyons mettre en place des journées de sensibilisation en collaboration avec le service de police dès cet été, notamment dans le quartier Saint-Sacrement.

D'autres mesures sont également à l'étude afin d'assurer la sécurité routière dans le secteur, en particulier parce que dans le contexte des travaux du tramway qui débiteront à court terme, les conditions de circulation et de mobilité changeront assurément.

Ainsi, toute mesure à implanter dans le secteur devra prendre en considération l'évolution des chantiers qui modifieront l'accès au quartier. Ces interventions font l'objet de *Plans locaux de mobilité* qui seront communiqués aux élus, aux citoyens, aux commerçants et aux institutions en temps opportun, à mesure du déploiement des chantiers et en fonction de l'évolution des besoins. »

- 8.1.3 Réponse de la Ville de Québec : Ajout de bancs publics supplémentaires dans le secteur commercial du chemin Sainte-Foy

Nous reproduisons ci-après la réponse transmise par le Service du transport et de la mobilité intelligente :

« La zone commerciale située entre la rue Eymard et la cote (sic) Saint-Sacrement fait partie de la *Zone aînée* Saint-Sacrement, visée par la *Stratégie de sécurité routière*. Dans le cadre de ce projet, nous avons évalué la possibilité d'ajouter du mobilier urbain sur cette portion du chemin Sainte-Foy ; toutefois il y a très peu d'emprise publique nous permettant de le faire à court terme. Nous sommes cependant en processus pour faire installer du mobilier à l'intersection Jésuites/Sainte-Foy. Nous demeurons en attente d'une opportunité avec les différentes équipes de la Ville afin de pouvoir procéder à l'installation du mobilier sur la portion commerciale. »

- 8.1.4 Réponse de la Ville de Québec : Ajout d'un arrêt 805

Nous reproduisons ci-après la réponse transmise par le Réseau de transport de la Capitale :

« Je vous remercie de nous avoir fait parvenir votre résolution sur l'ajout d'un arrêt du parcours 805 sur le boulevard Laurier, entre les avenues Marguerite-Bourgeoys et Holland, dans le quartier Saint-Sacrement. Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est sensible aux besoins de sa clientèle et analyse les propositions reçues afin de maintenir un réseau à la fois attractif et efficace.

Les décisions en matière d'implantation d'arrêts résultent d'un équilibre entre la proximité souhaitée par les résidents et la nécessité d'assurer des parcours rapides pour tous les utilisateurs. Dans le cadre des travaux du tramway, le RTC a collaboré avec la Ville de Québec



afin de réaliser des simulations sur la fluidité de la circulation (incluant autobus et voitures) permettant d'identifier les emplacements les plus appropriés pour les arrêts.

Les nouveaux arrêts du parcours 805 ont été réfléchis dans le respect des normes pour les Métrobus, notamment des arrêts plus éloignés pour préserver la rapidité du service – un élément essentiel dans le contexte de la circulation dense prévue dans le cadre des travaux du tramway. Toujours en respect des normes Métrobus, l'ajout d'un arrêt dépendra également de la possibilité d'installer un abribus, ce qui nécessite une entente avec les propriétaires des terrains concernés et peut influencer sur (sic) l'emplacement et la distance entre les arrêts.

Vous soulignez à juste titre que certains arrêts dans la portion Est de Grande-Allée sont plus rapprochés que ceux dans le secteur Saint-Sacrement. Cela s'explique par l'utilisation d'arrêts existants du service Le Bus, dont les normes diffèrent. Toutefois, la distance entre les arrêts Chanoine-Morel (#2451) et Thornhill (#1058), soit environ 750m, correspond à celle des arrêts équivalents désormais abolis (Holland, #1531 et Gérard-Morisset, #1534) sur René Lévesque.

Enfin, plusieurs contraintes rendent difficile l'ajout d'un arrêt dans ce secteur : la configuration particulière des voies, notamment celle destinée au virage à droite près de Holland, ainsi que la présence de nombreux trottoirs abaissés complexifient l'embarquement et le débarquement de la clientèle, l'installation d'un abribus et donc l'instauration d'un arrêt.

Considérant tous les éléments mentionnés précédemment, le RTC ne prévoit pas instaurer (sic), pour l'instant, d'arrêt supplémentaire dans le secteur. Toutefois, puisqu'il s'agit d'un nouveau service, les équipes restent attentives à la situation sur le terrain et seront agiles pour adapter le réseau au besoin. »

Selon M. Turgeon, le RTC devrait réévaluer sa réponse car cette situation transitoire durera tout de même sept ans. M^{me} Santerre seconde. À son avis, le quartier y perd et elle a l'impression que le RTC cherche à faire des économies. L'entreprise devrait plutôt bonifier l'offre et ne pas décourager les gens du quartier de prendre le transport en commun. La logique de distribution des arrêts n'est pas équitable entre Montcalm et Saint-Sacrement.

Selon M^{me} Vallières-Roland, qui dit avoir reçu plusieurs plaintes, les choix sont faits pour les usages moyens. Les personnes plus vulnérables sont parfois laissées pour compte. Elle pense qu'il devrait y avoir des ajustements si les représentations continuent.

M. Houle rappelle que le quartier Saint-Sacrement est l'un des plus âgés au Québec, on doit en tenir compte et insister sur ce fait dans la relance.



M^{me} Fortin déplore que les gens perdent l'habitude du transport en commun pendant une certaine période. Elle est d'avis qu'il importe de conserver l'habitude favorable à l'égard du transport en commun.

M^{me} Zhang rapporte qu'elle était partie en voyage et qu'à son retour, elle a été surprise de recevoir, de la part d'un vieux monsieur, des explications pour localiser les nouveaux arrêts à bonne distance. Elle envisage l'achat d'une voiture...

M^{me} Vallières-Roland tient par ailleurs à souligner les efforts de communication réalisés par le RTC.

M^{me} Santerre propose que des représentations soient adressées à la Table de concertation en transport en commun en répondant à sa demande d'identifier trois priorités en la matière. Elle propose celles-ci :

- Fréquence des arrêts 807 et 805
- Circulation de transit des autobus dans les rues résidentielles
- Respect des règles de la sécurité routière par les chauffeurs

M. Gemme croit qu'avec une résolution du conseil, appuyée par divers partenaires du quartier tels que l'Association des gens d'affaires, la YWCA, le CLSS, etc., il y aurait alors une masse critique. Une nouvelle résolution sera donc préparée.

- 8.1.5 Réponse de la Ville de Québec : Projet d'initiative d'organisation pour la Fête nationale.

Le conseil a reçu un chèque de 2 500 \$ de la part de la Ville de Québec pour l'organisation de la Fête nationale. Ce montant s'ajoute à la somme de 2 000 \$ déjà reçue de la part du Mouvement national des Québécoises et Québécois. Le travail de planification se poursuit.

8.2 Dépôt de résolutions

- 8.2.1 Dépôt d'une résolution : Amélioration du processus des élections des conseils de quartier

Résolution 26-03-01



Dans un contexte où la participation citoyenne et la vitalité démocratique locale sont au cœur des priorités municipales, le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite soulever certains enjeux liés au processus électoral des conseils de quartier, notamment en matière d'appui, afin de soutenir l'engagement citoyen.

CONSIDÉRANT QUE les conseils de quartier constituent des instances démocratiques essentielles à la participation citoyenne et à la gouvernance de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les administratrices et les administrateurs des conseils de quartier sont élus afin de représenter les intérêts de leur milieu et de contribuer activement à la vie démocratique locale;

CONSIDÉRANT QUE les outils de communication actuellement en place ne permettent pas toujours un suivi clair et en temps réel des candidatures et des appuis;

CONSIDÉRANT QUE les modalités actuelles d'appui aux candidatures peuvent apparaître complexes ou peu accessibles;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des processus électoraux constitue un levier important pour renforcer la démocratie locale, la transparence et la mobilisation citoyenne;

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR L'ENSEMBLE DES AUTRES ADMINISTRATEURS, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE DEMANDER à la Ville de Québec de procéder à une amélioration du processus électoral des conseils de quartier en :

- mettant en place un mécanisme de notification automatique qui permet :
 - l'envoi d'un courriel de confirmation lorsqu'une personne dépose sa candidature;
 - l'envoi d'un courriel aux personnes candidates lorsqu'un appui est reçu;
 - l'envoi d'un suivi à la présidence des conseils de quartier sur l'état d'avancement des dossiers de candidatures et des appuis reçus;
- créant un espace numérique clair permettant à la population de consulter les candidatures, leurs statuts et les informations pertinentes;



- explorant les modalités susceptibles de faciliter la participation (ex. : inscription simplifiée, outils numériques, information vulgarisée);

DE SUGGÉRER ÉGALEMENT que cette démarche soit réalisée en collaboration avec les conseils de quartier de même qu'avec la Table de concertation des conseils de quartier (TCCQ);

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances concernées de la Ville de Québec pour analyse et suivi dans les meilleurs délais.

- 8.2.2 Dépôt d'une résolution : Protection des arbres le long du tracé du projet de tramway de Québec

Résolution 26-03-02

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement reconnaît l'importance des projets structurants de transport collectif pour l'avenir de la mobilité durable à Québec. Le développement d'un réseau de transport moderne et efficace constitue un levier essentiel pour réduire la congestion, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une transition écologique cohérente.

Toutefois, la réalisation de tels projets doit s'inscrire dans une approche responsable, transparente et respectueuse du patrimoine naturel et urbain existant.

Le quartier Saint-Sacrement se caractérise par un couvert arboricole à maturité, des alignements d'arbres structurants et un environnement urbain qui contribue significativement à la qualité de vie de ses résidents. La protection de ces arbres constitue un enjeu environnemental majeur, particulièrement dans un contexte de changements climatiques et d'augmentation des îlots de chaleur urbains.

Comme le souligne Jean Lamontagne, expert reconnu en foresterie, le Conseil estime que les interventions sur le couvert arboricole devraient être menées avec parcimonie. Elles devraient être faites après une sélection minutieuse des arbres suivant leur état de santé et en tout dernier recours, de façon à préserver le maximum d'entre eux et à les conserver le plus longtemps possible sur le trajet du futur tramway (<https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-quebec/site/segments/reportage/2336912/bruno-savard-coupes-arbres-travaux-tramwayf>).

CONSIDÉRANT QUE le projet de tramway de Québec constitue un projet structurant majeur ayant des impacts importants sur le territoire du quartier Saint-Sacrement, notamment sur les artères et espaces publics situés le long du tracé prévu;



CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Sacrement se distingue par son couvert arboricole à maturité, ses alignements d'arbres patrimoniaux ainsi que par la présence d'arbres de grande valeur écologique, esthétique et environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les arbres urbains jouent un rôle essentiel dans la lutte aux îlots de chaleur, la captation du carbone, la gestion des eaux pluviales, la protection de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs segments du tracé du tramway traversent des zones densément peuplées et minéralisées où la présence d'arbres à maturité est particulièrement stratégique pour le maintien d'un équilibre environnemental;

CONSIDÉRANT QUE l'abattage des arbres à l'étape des interventions préparatoires est prématuré, car les excavations peuvent ne pas compromettre la santé et la survie d'arbres existants, comme le souligne Jean Lamontagne, expert reconnu en foresterie;

CONSIDÉRANT QUE la protection des arbres constitue une responsabilité collective et s'inscrit dans les orientations de développement durable de la Ville de Québec;

*SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE
PAR M^{ME} LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :*

QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande formellement à la Ville de Québec et à CDPQ Infra :

1. **De reporter dans le temps toute intervention pouvant compromettre la santé ou la stabilité des arbres existants**, incluant la coupe de racines majeures susceptible d'entraîner un dépérissement des arbres le long du tracé du tramway, de manière à préserver le plus grand nombre d'entre eux et de les conserver le plus longtemps possible en faisant ce qu'il faut pour qu'ils puissent résister aux dommages causés par les excavations;
2. **D'adopter une approche de précaution environnementale;**
3. **D'assurer une transparence complète quant au nombre d'arbres concernés, à leur valeur écologique et aux mesures de mitigation prévues.**

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Aux membres du conseil municipal;
- À CDPQ Infra;
- Au ministre des Transports du Québec;
- Au ministre fédéral responsable des infrastructures;
- Aux conseils de quartier concernés par le tracé.



- 8.2.3 Dépôt d'une résolution : Appui à Espace communautaire Saint-Sacrement – Création d'une placette devant l'Église

Résolution 26-03-03

Dans un contexte de requalification du site de l'église du Saint-Sacrement et de mise en valeur de ses abords, le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite appuyer les démarches portées par Espace communautaire Saint-Sacrement visant à redonner vie à ce lieu emblématique. La création d'une placette publique en façade de l'église se veut une opportunité structurante pour favoriser l'appropriation citoyenne, renforcer l'attractivité du secteur et soutenir les futurs usages du bâtiment. Dans cette perspective, le Conseil de quartier reconnaît le potentiel de ce projet et se montre ouvert à contribuer à son développement, notamment grâce aux mécanismes d'initiative disponibles.

CONSIDÉRANT QUE Espace communautaire Saint-Sacrement est un organisme engagé dans la sauvegarde et la requalification de l'église du Très-Saint-Sacrement, notamment en vue de lui donner un nouvel usage au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de requalification du bâtiment s'inscrivent dans une volonté de préserver et de valoriser un site patrimonial d'importance pour le quartier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'espaces publics conviviaux et sécuritaires contribue à la qualité de vie, à l'attractivité du secteur et à l'appropriation des lieux par la population;

CONSIDÉRANT QUE le secteur situé devant l'église du Saint-Sacrement présente un fort potentiel pour la création d'une placette publique favorisant les rassemblements, les activités et la mise en valeur du site;

CONSIDÉRANT QU'un tel aménagement pourrait soutenir les efforts de revitalisation et de requalification du site, tout en améliorant la sécurité des déplacements, notamment pour les personnes à pied;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit en cohérence avec les orientations municipales en matière de mise en valeur du patrimoine, de mobilité durable et de création de milieux de vie à échelle humaine;

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MAXIME TURGEON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



D'APPUYER Espace communautaire Saint-Sacrement dans sa démarche visant la création d'une placette publique devant l'église du Saint-Sacrement;

DE RECONNAÎTRE que ce projet constitue un levier structurant pour la requalification du site et la dynamisation du secteur;

DE SOULIGNER l'importance que cet aménagement :

- favorise la convivialité, la sécurité et l'accessibilité universelle;
- puisse mettre en valeur le caractère patrimonial du site;
- soutienne les usages futurs du bâtiment requalifié;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Québec ainsi qu'aux partenaires concernés pour suivi.

- 8.2.4 Dépôt d'une résolution : Participation du Conseil de quartier à titre d'exposant aux activités du secteur organisées par l'Agence 714

Résolution 26-03-04

Dans une volonté de renforcer sa proximité avec la population et de contribuer activement à l'animation et à la vitalité du quartier, le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite prendre part aux événements locaux organisés en 2026 sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Ces activités représentent des occasions privilégiées d'échange avec la population, de promotion des initiatives du Conseil et de mise en valeur de l'engagement citoyen. Dans cette optique, une présence à titre d'exposant apparaît comme un levier pertinent pour accroître la visibilité du Conseil et soutenir la dynamisation du milieu.

CONSIDÉRANT QUE des événements d'animation et de dynamisation du quartier Saint-Sacrement sont organisés en 2026 sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys entre le chemin Sainte-Foy et la rue Marie-Rollet;

CONSIDÉRANT QUE ces événements visent à dynamiser le secteur commercial, à favoriser l'achalandage local et à mettre en valeur les actrices et les acteurs du milieu;



CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un kiosque ou d'une présence terrain par le Conseil de quartier permet de renforcer sa visibilité, de favoriser les échanges avec les citoyennes et les citoyens et de promouvoir ses actions;

CONSIDÉRANT QUE la participation du Conseil de quartier à ces événements constitue une opportunité stratégique de mobilisation citoyenne et de rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE les événements identifiés pour l'année 2026 sont :

- le 9 mai 2026 : *Saint-Sacrement rénove*;
- le 12 septembre 2026 : *Saint-Sacrement en fête*;
- le 24 octobre 2026 : *Halloween disco dans Saint-Sacrement*;
- décembre (date à déterminer) : Surveille la venue du père Noël.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{ME} YANTI ZHANG, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} LYNDA FORTIN, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CONFIRMER la participation du conseil de quartier de Saint-Sacrement aux événements identifiés pour l'année 2026 à titre d'exposant;

DE PRIVILÉGIER une présence sous forme de kiosque ou toute autre formule jugée pertinente afin d'assurer une interaction directe avec les citoyennes et les citoyens;

DE DEMANDER aux responsables de prévoir, pour chaque événement, les équipements nécessaires à la participation du Conseil de quartier, soit :

- une marquise de 10 x 10;
- deux tables;
- huit chaises.

DE MANDATER les administratrices et les administrateurs du Conseil de quartier pour organiser la participation, incluant la logistique, le matériel promotionnel et la représentation sur place;

DE FAVORISER l'utilisation de ces événements comme levier de consultation, de sensibilisation et de promotion des projets du Conseil de quartier;



ET DE TRANSMETTRE la présente résolution aux responsables concernés pour confirmer l'intérêt et la participation du Conseil de quartier.

- 8.2.5 Dépôt d'une résolution : Participation du Conseil de quartier à titre d'exposant à la Fête du communautaire 2026

Résolution 26-03-05

Dans une volonté de renforcer sa proximité avec les citoyens et de soutenir la vitalité communautaire du secteur, le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite participer à la Fête du communautaire 2026 à titre d'exposant. Cet événement constitue une occasion privilégiée de rencontrer la population, de faire connaître le rôle et les actions du Conseil ainsi que de favoriser les échanges avec les organismes et partenaires du milieu. Dans cette optique, une présence active sur le terrain s'inscrit comme un levier pertinent pour accroître la visibilité du Conseil et encourager la participation citoyenne.

CONSIDÉRANT QUE la Fête du communautaire 2026 est un événement rassembleur visant à mettre en valeur les organismes et à favoriser les liens avec les citoyennes et les citoyens de la Haute-Ville;

CONSIDÉRANT QUE cet événement gratuit propose une programmation variée incluant kiosques, animations, activités familiales et prestations, contribuant à la vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra le 23 mai 2026 (ou remis au 24 mai en cas de pluie), au parc Saint-Sacrement et au Centre des loisirs Saint-Sacrement;

CONSIDÉRANT QUE la participation du Conseil de quartier à titre d'exposant constitue une occasion privilégiée de rencontrer les citoyennes et les citoyens, de faire connaître ses actions et de renforcer son rôle de proximité;

CONSIDÉRANT QUE une présence sur le terrain permet également de favoriser la participation citoyenne et de promouvoir les initiatives locales;

SUR UNE PROPOSITION DE MME LYNDA FORTIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RICHARD BERTHONIN NOËL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CONFIRMER la participation du conseil de quartier de Saint-Sacrement à la Fête du communautaire 23 mai 2026 à titre d'exposant;



DE PRIVILÉGIER une présence sous forme de kiosque afin de favoriser les échanges directs avec la population et de fournir au conseil de quartier : une marquise 10 x 10, 2 tables et huit chaises;

DE MANDATER les administratrices et les administrateurs du Conseil de quartier pour organiser cette participation, incluant la logistique, le matériel promotionnel et la représentation sur place;

DE FAVORISER l'utilisation de cet événement comme levier de sensibilisation, de consultation citoyenne et de promotion des projets du Conseil de quartier;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution aux responsables afin de confirmer l'intérêt et la participation du Conseil de quartier.

- 8.2.6 Dépôt d'une résolution : Sécurité des piétons – Intersection chemin Sainte-Foy / avenue Holland

Résolution 26-03-06

Dans un contexte où la Ville de Québec s'est engagée à améliorer la sécurité routière et à tendre vers une approche de type *Vision Zéro* visant à éliminer les décès et blessures graves sur son réseau, le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite porter à l'attention des autorités municipales une préoccupation persistante exprimée par de nombreux citoyens et citoyennes concernant l'intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Holland.

Les délais jugés excessifs pour l'obtention du signal piéton ainsi que la durée limitée du temps de traverse apparaissent en contradiction avec les principes fondamentaux de sécurité, de prévisibilité et de priorité aux personnes vulnérables promus par ces orientations.

Dans cette perspective, le Conseil de quartier estime qu'une intervention rapide et structurante est nécessaire afin d'assurer un aménagement conforme aux engagements municipaux en matière de mobilité durable, de sécurité routière et piétonne.

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses personnes ont exprimé des préoccupations quant à la durée insuffisante du temps de traverse piétonne programmé à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Holland;



CONSIDÉRANT QUE des observations sur le terrain démontrent que le délai d'attente pour obtenir le signal piéton à cette intersection est particulièrement long;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut favoriser les comportements à risque, notamment le fait de traverser en dehors des phases prévues;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité soulève un enjeu important de sécurité pour celles et ceux qui empruntent cette traverse, incluant les personnes vulnérables telles que les personnes âgées, les enfants et les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est caractérisée par un volume élevé de circulation, tous modes confondus (véhicules, transports collectifs, cyclistes et marche);

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la sécurité et du confort des déplacements actifs constitue une priorité reconnue par la Ville de Québec;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{ME} LISE SANTERRE, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} LYNDA FORTIN, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE DEMANDER à la Ville de Québec de procéder à une analyse approfondie de la configuration des feux de circulation à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Holland;

DE DEMANDER que des ajustements soient apportés afin de :

- réviser à la hausse la durée du temps de traverse piétonne;
- réduire le temps d'attente pour l'obtention du feu piéton;

DE DEMANDER ÉGALEMENT que toute solution proposée vise à améliorer de manière concrète la sécurité, le confort et l'accessibilité des déplacements piétons à cette intersection;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances concernées de la Ville de Québec pour un suivi dans les meilleurs délais.

8.3 Suivi des résolutions

■ 8.3.1 Réalisations d'un sondage en ligne

Compte tenu de l'absence de M^{me} Saint-Onge, ce sujet est reporté à la prochaine assemblée.



8.3 Demande de la Table de concertation du transport en commun

M. Gemme est à la recherche d'une personne volontaire pour assister aux rencontres de la table.

9. Trésorerie

9.1 Réception d'un montant de 1 500 \$ pour l'exposition d'Espace communautaire Saint-Sacrement

Le conseil accuse réception de ce montant.

9.2 Réception d'un montant de 2 500 \$ de la Ville de Québec pour l'organisation de la Fête nationale

Le conseil accuse réception de ce montant, lequel découle de la présentation d'un projet d'initiative.

9.3 Paiement de 275 \$ au secrétaire de soutien pour la rédaction du rapport annuel

Résolution 26-03-07

SUR UNE PROPOSITION DE M. RICHARD BERTHONIN NOËL, DÛMENT APPUYÉE PAR MME YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 275,00 \$ au secrétaire de soutien pour la rédaction du rapport annuel 2025.

9.4 Paiement de 135 \$ au secrétaire de soutien

SUR UNE PROPOSITION DE M. MICHEL HOULE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARC-ANTOINE ADAM, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 135,00 \$ au secrétaire de soutien pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et de celui de l'assemblée extraordinaire qui l'a précédée.

9.5 Paiement de 135 \$ au secrétaire de soutien (Résolution 26-JAN-01)



SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 135,00 \$ au secrétaire de soutien pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2026.

10. **Formations et rencontres des administrateurs**

Sujet	Date	Heures	Nbre membres CA
Rencontre PSPJE	16 mars 2026	19h à 21h30	1
Séance d'information travaux TramCité	23 mars 2026	19h à 21h00	3
Conférence de presse SPJE (dévoilement de subvention)	25 mars 2026	11h à 12h00	1
Rencontre préparatoire SPJE	7 avril 2026	19h à 21h00	7
Atelier de transition socioécologique	8 avril 2026	12h15 à 13h00	1
Table de concertation ECSS - PSPJE	13 avril 2026	19h à 21h00	1

11. **Divers et ajouts sans préavis**

Rien à signaler.

12. **Fin de l'assemblée**

SUR UNE PROPOSITION DE M. DAVID BRETON ST-JEAN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. BERTRAND GEMME, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h40.

La prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier aura lieu mardi le 12 mai 2026.

Martin Landry

Secrétaire de soutien à la rédaction